

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-060

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) –
DESIGNATION DES MEMBRES**

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	22
Contre :	00
Abstention :	02
Pour :	20

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 22 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Madame Cathy DUCLOY, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Madame Micheline GOLAWSKI et Monsieur David CAPELLE.

Etaient absents : Monsieur Fabrice HAVART.

Ont donné pouvoir : Monsieur Michaël LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard BRICOURT et Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cathy DUCLOY.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Flora DESPREZ est désignée comme secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 et L. 2121-21 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation financière des transferts de compétences entre les communes et l'EPCI, afin de permettre au conseil communautaire de fixer le montant de l'attribution de compensation ;

Considérant que chaque conseil municipal doit désigner son représentant titulaire et son suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin en date du 25 juin 2026 décidant à l'unanimité de conserver la composition de la CLECT à 14 membres : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune ;

Considérant qu'il appartient aux Conseils Municipaux de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT ;

Considérant que les membres de la CLECT peuvent être également nommés par le Maire ;

Considérant que l'élection apparaît plus conforme au principe démocratique ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'un t réclame ou lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, que si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ;

Le vote a lieu au scrutin public à la demande de l'unanimité des membres présents ;

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ **DE FAIRE ACTE** de candidature à la fonction de membre titulaire de la CLECT,

➤ **DE FAIRE ACTE** de candidature à la fonction de membre suppléant de la CLECT,

- Mme Séverine BRICOURT est candidate à la fonction de membre titulaire de la CLECT,
- M. Pascal LEWANDOWSKI est candidat à la fonction de membre suppléant de la CLECT,

Élection du membre titulaire de la CLECT	VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Candidate Mme Séverine BRICOURT	22	20	2	0

✓ **Madame Séverine BRICOURT est élue membre titulaire de la CLECT**

Élection du membre suppléant de la CLECT	VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Candidat M. Pascal LEWANDOWSKI	22	20	2	0

✓ **Monsieur Pascal LEWANDOWSKI est élu membre suppléant de la CLECT**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Flora DESPREZ



LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

